

Vous désirez obtenir une attestation de réussite suite à la perte ou destruction de votre diplôme :

- **Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)**
- **Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)**
- **Mention Complémentaire niveau V (MC)**
- **Baccalauréat Professionnel (BCP)**

Vous devez fournir les renseignements suivants :

NOM de naissance – Prénom(s)				
NOM d'usage				
Date de naissance				
LIEU de naissance				
Adresse complète				
Adresse courriel				
N° de téléphone				
Nature du diplôme (Cocher la case correspondante)	CAP <input type="checkbox"/>	BEP <input type="checkbox"/>	MC5 <input type="checkbox"/>	BCP <input type="checkbox"/>
Spécialité (<i>précise et complète</i>)				
Année d'obtention précise				
Etablissement fréquenté pour ce diplôme				
Département d'inscription (pour les candidats libres)				

ATTENTION :

Une suite favorable ne pourra pas être donnée à votre demande si les renseignements fournis sont erronés ou incomplets.

Veillez joindre à votre courrier :

- Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité
- Une enveloppe (format 16X23 cm) libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur.

Ne pas envoyer de chèque.

Retournez la présente fiche et les pièces demandées à l'adresse suivante :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
Division des Examens et concours (DEC)
4 rue d'AUXONNE
CS 74222
54042 NANCY CEDEX



Les diplômes du DNB (Brevet des Collèges) sont gérés par la DSDEN de Moselle. (03 87 38 64 67)

Les diplômes des Brevets professionnels, des MC4, des Baccalauréats généraux et technologiques et des BTS sont gérés par le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz. (03 83 86 21 95)